

L'option chorale au collège Alain Savary de Fronton



L'option chorale est un enseignement facultatif inter-niveaux et interclasses. Elle s'adresse aux élèves qui ont envie de chanter et sur leur intérêt pour un projet aboutissant à plusieurs concerts/spectacles publics.

La participation des élèves à un projet choral repose sur leur motivation et leur engagement.

Il s'agit d'1 heure par semaine inscrite dans l'emploi du temps
(qui devient obligatoire pour l'année)

La chorale est divisées en deux groupes qui répètent le même programme (celui-ci est mis en commun lors des spectacles).

- **un groupe chorale 6^o/ 5^o (30 places)**
- **un groupe chorale 4^o/3^o (30 places)**



L'option chant choral **sera évaluée** et apparaîtra dans le bulletin comme les autres matières enseignées.

En 3ème, cette option pourra valoriser le Diplôme National du Brevet (maximum 20 points)



Pour faire partie de la chorale il faut :

- aimer chanter
- être prêt à vivre une aventure collective, aimer travailler en groupe
- être en capacité de mémoriser plusieurs chansons par coeur (dont certaines en langues étrangères)
- s'investir et s'engager (concerts - spectacles)

